

**PLAN ANNUEL DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS  
(PAPMPR)  
(MARCHÉ DE SERVICES, DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES)  
EXERCICE FISCAL 2023 / 2024**



**NOM DE L'INSTITUTION : ARCHIVES NATIONALES D'HAÏTI**

**N.B : LE TABLEAU DOIT ÊTRE REMPLI PAR ORDRE DE PRIORITÉ CHRONOLOGIQUE**

No. <sup>1</sup>	OBJET DU PROJET DE MARCHÉ	SOURCE DE FINANCEMENT Trésor public invest. : TI Trésor public fonction. : TF Fonds propres : FP Fonds externes : FE Fonds mixtes : FM	CODE BUDGÉTAIRE OU RÉFÉRENCE DU PROJET	MONTANT DES CRÉDITS DISPONIBLES (Préciser l'Unité monétaire) (1)	NATURE DU MARCHÉ (S, F, T, P) (2)	MODE DE PASSATION (AOON, AORN, AOPQ, ...) (3)	PÉRIODE DE LANCEMENT	PÉRIODE PROBABLE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP : OUI/NON	LOCALISATION	DÉLAI PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION (MOIS)	PROGRAMMATION DES DÉPENSES											
												T1			T2			T3			T4		
												Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.
01	SERVICE DE SECURITE POUR QUATRE (4) SITES	FP et TF	141211912/290	7, 524,000	S	GRGR	OCTOBRE 2023	OCTOBRE 2023	NON	P-AU-P	12 MOIS	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	8.33%	
02	SERVICE INTERNET ET INTERCONNEXION POUR QUATRE (4) SITES	FP et TF	141211912/200	22, 176,000	S	GRGR	DECEMBRE 2023	JANVIER 2024	OUI	P-AU-P	9 MOIS				11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	
03	ACHATS CARBURANTS ET LUBRIFIANTS	FP et TF	141211912/312	30, 086,884	F	GRGR	DECEMBRE 2023	JANVIER 2024	OUI	P-AU-P	9 MOIS				11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	11.11%	
04	REHABILITATION DE LA TOITURE DU BATIMENT CENTRAL DES ANH	FP	141211912/256	14, 814,000	T	DECO	JANVIER 2024	MARS 2024	NON	P-AU-P	3 MOIS								30%	70%			
05	ACQUISITION LICENCES INFORMATIQUES	FP	141211912/507	9, 980,000	F	DEPX	JANVIER 2024	MARS 2024	NON	P-AU-P	1 MOIS											100%	

- (1) Les marchés financés par le Trésor public seront libellés en gourdes  
(2) Services : S, Fournitures : F, Travaux : T, Prestations intellectuelles : P  
(3) Appel d'offres ouvert national : AOON ; Appel d'offres restreint national : AORN ; Appel d'Offres précédé de Pré Qualification : AOPQ ;  
Autres sigles possibles : Gré à gré<sup>2</sup> : GRGR ; Appel d'offres en 2 étapes : AODÉ ; Appel d'Offres Ouvert International : AOOI ; Appel d'Offres Restreint International : AORI ;  
Demande de propositions précédée d'Appel national à Manifestations d'Intérêt : DPAN ; Demande de propositions précédée d'Appel international à Manifestations d'intérêt : DPAI ;  
Demande de propositions sans Appel à Manifestations d'intérêt : DPNA ; Demande de Prix : DEPX, Demande de Cotations : DECO, Procédures allégées pour tout type de marché : PRAL, Appel national à préqualification : ANPQ, Appel international à préqualification : AIPQ

<sup>1</sup> Les numéros (de deux chiffres, allant de 01 à 99) se suivront pour indiquer l'ordre de préséance chronologique des projets de marchés de l'autorité contractante. Le numéro de chaque projet fera partie du 6<sup>e</sup> bloc de caractères alphanumériques constitutifs du code de chaque marché. Le numéro est provisoire dans le PPAPMP et définitif dans le PAPMP.

<sup>2</sup> Les conditions autorisant le recours au marché de gré à gré ou par entente directe sont déterminées à l'article 34-1 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.





**Marchés # 01et 02 :**

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté pour ces projets, vu leur urgence est le Gré à Gré. En outre, les ANH ont vu la nécessité de renouveler le contrat de services de ces fournisseurs pour l'exercice 23-24 compte tenu de leur qualité de travail et leur ancienneté. Il convient de signaler les dettes des ANH envers ces fournisseurs (EX : 22-23).

**Marché # 03 :**

Se référant à l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant l'unicité des fournisseurs à livrer à domicile et leur forte présence sur le territoire national ; l'importance de ces produits pour le bon fonctionnement des ANH et l'homogénéité des prix sur le marché national.

**Marché # 06 :**

Considérant la demande des ANH et l'autorisation de la CNMP ( **Ref.CNMP/FJM/ss/08-2023/00900**) de recourir par entente directe pour passer ce marché( Ref.PAPMP 2022-2023 : Vu l'Institution n'a pas eu l'opportunité de prendre en considération cette autorisation durant l'exercice 2022-2023, elle se trouve dans l'obligation d'intégrer le marché concerné au PAPMP rectifié de l'exercice 2023-2024. Par ailleurs, la nature de ce marché (**Service**) est justifiée par la prépondérance de la maintenance.

**Marché # 07 :**

Considérant la demande des ANH et l'autorisation de la CNMP ( **Ref.CNMP/DC/ss/12-2023/00310**) de recourir par entente directe pour passer ce marché( Ref.PAPMP 2022-2023 : ANH00-2223-TF-AORN-F-1/06/01 ) ; Vu l'Institution n'a pas eu l'opportunité de prendre en considération cette autorisation durant l'exercice 2022-2023, elle se trouve dans l'obligation d'intégrer le marché concerné au PAPMP rectifié de l'exercice 2023-2024.

**Marche # 10**

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopte est le Gré à Gré, vu l'urgence de la mise à jour du système informatique de gestion de l'état civil (SIGEC 3) aux ANH. En outre, considérant que le fournisseur est à l'origine de la conception et du développement dudit système.

**Marché # 11 :**

Tenant compte de l'article 34.1 de la loi du 10 juin 2009, le mode de passation adopté est le Gré à Gré, considérant le caractère unique et spécialisé du fournisseur, la complexité et la sensibilité du papier sécuritaire. Il convient de signaler qu'un stock est en cours d'utilisation.

**SIGEC\*** : Système Intégré de Gestion de l'Etat Civil.



**Port-au-Prince, le 03 mai 2024**